

**ORDONNANCE DE POLICE
TEMPORAIRE RELATIVE À LA
CIRCULATION ROUTIÈRE**

**TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE LÉON
D'ANDRIMONT À DOLHAIN**

Le Collège,

Vu les articles 130 bis et 135 §2 de la Nouvelle loi communale en matière d'ordonnances de police temporaires de circulation routière relevant du Collège;

Dans le cadre **des travaux d'enlèvement du ralentisseur de trafic exécutés** rue Joseph Wauters 79 à Dolhain **par l'entreprise Moury-Wust** (responsable : M. SMEETS – 0491/71.27.70 et M. GAVRAY – 0475/57.84.10;

Etant donné que ces travaux vont fortement gêner la circulation ;

Etant donné que des mesures de sécurité en matière de circulation routière sont à prendre dans le cadre de ces travaux envers les usagers de la voirie précitée ;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

ARRETE :

Art.1 : Du jeudi 11 mars au vendredi 12 mars 2021, durant l'enlèvement du ralentisseur de trafic, la circulation des véhicules sera interrompue à hauteur de la résidence Léon d'Andrimont, rue Joseph Wauters 79.

Une déviation sera installée.

Cette mesure sera matérialisée par :

- Un panneau-F39 de préavis placés au niveau de la chapelle Saint-Maur à Baelen les dates de fermetures ;
- Des signaux F45 placés au niveau de la chapelle Saint-Maur avec additionnel « 2400m » et à la sortie de Honthem avec additionnel « 600 » ;
- Un balisage de déviation dans les deux sens au moyen de fléchage F41 « Déviation Limbourg » avec un rappel à chaque carrefour ; la déviation empruntant un itinéraire suivant la rue de la Chapelle, Heggen, Oeveren, rue de l'Eglise, rue de la Régence, route de Dolhain, Forges et la rue des Ecoles ;
- Les panneaux faisant contradiction avec l'arrêté seront masqués si nécessaire ;

Art.2 : La présente ordonnance entre immédiatement en vigueur et sera soumise au Collège communal pour prise d'acte lors de sa prochaine séance.

Arrêté à Baelen, le 8 mars 2021.

Par le Collège,

La Directrice générale,


C. PLOUMHANS



Le Bourgmestre,


M. FYON